Mohamed a cambriolé, a violé plusieurs femmes et a volé leurs sous-vêtements

écrit par Jules Ferry | 13 novembre 2022

Photo : police, en garde à vue et preuves des cambriolages (les images de la police sont accessibles aux journalistes suédois, contrairement à la France qui protège « la vie privée » des criminels).

Les migrants sont une chance : illustration.

La route des Balkans

Suède

https://samnytt.se/

Depuis plusieurs années, un homme de 35 ans originaire de Syrie sème la peur dans un quartier résidentiel de Motala. Il a volé des sous-vêtements de femmes sur le séchoir à linge, et fait des avances sexuelles non désirées.

Cet été, la situation s'est aggravée. Il est maintenant reconnu coupable de plusieurs cambriolages et de deux viols avec agression.

La semaine dernière, le tribunal de district de Linköping a condamné **Mohamed Alothman à** quatre ans et demi de prison

pour deux viols et plusieurs cambriolages commis sur des voisines. Tous les crimes ont été commis entre le 9 juin et le 3 juillet de cette année.

Le 9 juin, il a proposé à une femme de la raccompagner. Lorsqu'ils sont arrivés devant la porte de la femme, il a demandé s'il pouvait avoir un verre d'eau. La femme s'est rendue dans sa cuisine pour l'arranger – mais lorsqu'elle s'est retournée, il était soudainement derrière elle dans son appartement. Il l'a plaquée au sol et l'a violée. Après avoir violé la femme, il a volé son téléphone et ses clés et est parti.

Quelques semaines plus tard, le 28 juin, Mohamed est monté sur un balcon pendant la nuit. La porte était entrouverte, il est entré par effraction et a attaqué la femme qui vivait là. Mohamed a violé la femme, mais pendant l'agression, la femme a réussi à mordre profondément sa main, la faisant saigner. Il a ensuite fui la scène.

Au début du mois de juillet, la maison d'une autre femme a été cambriolée. Mohamed a notamment volé les clés de l'appartement, les sous-vêtements de la femme, de la nourriture et un sac. Tous les objets ont ensuite été retrouvés au domicile de l'auteur.

Dans la nuit du 3 juillet, Mohamed s'introduit dans la maison d'une femme par une fenêtre ouverte. Lorsque la femme est rentrée chez elle, elle a découvert que des objets avaient disparu de l'appartement. Un sac, des bijoux, des clés de maison, un téléphone, des sous-vêtements, un passeport, des écouteurs et d'autres objets appartenant à la femme ont ensuite été retrouvés au domicile de Mohamed.

Mais lorsqu'il est retourné à l'appartement quelques jours plus tard pour essayer de s'y introduire avec la clé qu'il avait volée, la femme avait déjà eu le temps de changer la serrure. Comme la femme était chez elle lorsque Mohamed a

essayé de déverrouiller la porte d'entrée, elle a pu appeler la police, ce qui a permis d'arrêter le cambrioleur et le violeur.

Le tribunal de district a rejeté la demande d'expulsion

Mohamed Alothman est originaire de Syrie et a obtenu un permis de séjour permanent en Suède en 2014. Pendant le procès, le procureur a demandé l'expulsion – mais le tribunal de district a rejeté cette demande. Elle faisait référence à une disposition récemment abolie qui exigeait auparavant des « motifs exceptionnels » pour expulser une personne titulaire d'un permis de séjour depuis plus de quatre ans.

Il y a trois ans, Mohamed a été condamné pour avoir agressé sexuellement deux jeunes filles mineures. Une fille qu'il a approchée et tripotée sous sa jupe, et l'autre fille à laquelle il s'est exposé sur une plage.

La route des Balkans